

PROCES VERBAL DE SEANCE

Conseil Communautaire du 11 octobre 2016 à Arconsat

PRESENTS

MM. LAFAY, COUPERIER, Mme LAFORET, MM. CHAMBON, BARGEON, Mmes BRUNEL, SECHAL, MM GENEST, DUBOST, Mmes SOANEN, GAMEIRO, PERRIN, MM. GOUTTE, Mmes GIRY, PERUFEL, MM. QUENIN, SAINT ANDRE, PERCHE, BALISONI, CORNET, DELAIRE, GUYONNET.

(22 présents – 30 votants (dont 8 pouvoirs)

Pouvoirs

M.BOULAY (représenté par Mme C. SECHAL)
Mme BARGE (représentée par M. M. BARGEON)
M.MORILLAC (représenté par M. O. CHAMBON)
M. GADOUX (représenté par M. D. QUENIN)
Mme LEBREF (représentée par Mme MF. GIRY)
M.FAYET (représenté par M. JF. DELAIRE)
Mme BASSET (représentée par M. S. PERCHE)
M. POMMERETTE (représenté par M. D.CORNET)

TECHNICIENS PRESENTS

Mmes CHAMBON, FOURNIER, EPINAT, MM. MAILHOT, MULOT. Mme EPINAT.

0. Adoption du procès-verbal de séance du 06.09.2016 et désignation de Christine SECHAL comme secrétaire de séance.

1-MODIFICATIONS STATUTAIRES (O. CHAMBON)

Monsieur le Président rappelle que l'enfance jeunesse fait partie des compétences optionnelles de la CCMT. Dans le cadre de la fusion intercommunale et afin de maintenir un Contrat Enfance Jeunesse de la CAF sur le futur territoire intercommunal, il convient de procéder à la modification statutaire suivante qui consiste à faire rajouter les garderies dans le temps périscolaire : « Organisation et gestion des activités périscolaires et des temps d'activités périscolaires ».

Monsieur le Président propose de faire des conventions de gestion pour que les communes continuent à gérer les garderies.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'engager une procédure de modification des statuts de la CCMT ;**
- **d'approuver le rajout des garderies dans la compétence Enfance Jeunesse en le formulant « Organisation et gestion des activités périscolaires et des temps d'activités périscolaires » ;**
- **de solliciter les communes membres sur l'approbation de cette modification statutaire ;**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives à intervenir.**

2-FUSION INTERCOMMUNALE (O. CHAMBON)

Monsieur le Président fait un point d'information générale sur les travaux de fusion. Il explique que les Présidents des 4 communautés de communes concernées ont décidé que le comité de pilotage soit constitué de 3 membres par communauté de communes.

Aussi, il propose de soumettre au vote le choix des 3 représentants de la CCMT.
Le vote se déroule à bulletin secret.

Première question posée : « Etes-vous favorables à ce que le Président de la CCMT représente cette dernière au Comité de Pilotage de la fusion ? »

Après dépouillement des bulletins de vote, le résultat est le suivant :

- 26 voix POUR
- 4 voix CONTRE

Monsieur le Président, Olivier CHAMBON, est désigné par l'assemblée pour représenter la CCMT dans les instances de la future intercommunalité.

Deuxième question : « Quels sont les 2 autres représentants de la CCMT dans ces instances ? »

Sont candidats : Serge PERCHE, Jean-Pierre DUBOST et Jean-François DELAIRE.

Après dépouillement des bulletins de vote, le résultat est le suivant :

- 20 voix pour Serge PERCHE
- 14 voix pour Jean-Pierre DUBOST
- 19 voix pour Jean-François DELAIRE

Sont désignés Serge PERCHE et Jean-François DELAIRE pour représenter la CCMT dans les instances de la future intercommunalité.

Délibération : Après avoir délibéré, les représentants de la CCMT au comité de pilotage de la future intercommunalité sont : Olivier CHAMBON, Serge PERCHE et Jean-François DELAIRE.

3-HABITAT / URBANISME (S. PERCHE)

Programme d'Intérêt Général 2016-2021 : Demandes de subventions de particuliers.

Dans le cadre du PIG, Serge PERCHE présente 3 dossiers de demandes de subventions de particuliers ont été déposés :

- 1 500,00 € pour des travaux d'installation d'un chauffage bois à Celles-sur-Durolle ;
- 685,00 € pour des travaux d'amélioration énergétique à Arconsat ;
- 3 000,00 € pour des travaux de ravalement de façade à Palladuc.

Soit un total de subventions de 5 185,00 €.

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions pour les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 5 185,00 €.

Projet de réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie :

- Transfert de propriété à la commune.

Serge PERCHE rappelle que par délibération du 18 novembre 2014 la CCMT avait sollicité l'EPF-SMAF pour l'acquisition d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie.

Afin que la commune puisse faire les demandes de subvention sur l'ensemble du projet, il propose que la CCMT transfère cette acquisition à la commune.

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, de solliciter l'EPF-SMAF pour transférer la propriété de l'immeuble 7 rue de la Gare à la commune de La Monnerie Le Montel.

- Proposition d'un fonds de concours.

Serge PERCHE rappelle que lors du conseil de communauté du 12 juillet dernier il avait été discuté de verser un fond de concours à la commune de La Monnerie Le Montel afin pour la création de deux commerces en centre-bourg.

Il propose que la CCMT participe au projet par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 112 000 €.

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, de participer au projet de réhabilitation de l'immeuble, sur la partie commerces, en versant un fonds de concours à la commune d'un montant de 112 000 €.

Projet d'aménagement du centre-bourg de Vollore-Montagne : proposition d'un fond de concours.

La commune de Vollore-Montagne a un projet d'aménagement de son centre-bourg (cf. annexe 1).

Monsieur le Président propose que la CCMT aide la commune sur ce projet par le biais d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 €.

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, de participer au projet d'aménagement du centre-bourg de Vollore-Montagne, en versant un fonds de concours à la commune d'un montant de 12 000 €.

4-BUDGET 2016 : DM (O. CHAMBON)

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives.

Au budget Principal, section **Fonctionnement** :

DEPENSES		RECETTES	
64111 – Rémunération principale	- 8 539,00 €	6419 – Remboursement personnel	+ 10 000,00 €
73925 – Fonds de péréquation des recettes	+ 31 883,00 €	7325 – Fonds de péréquation des recettes	+ 13 344,00 €
Total Dépenses	+ 23 344,00 €	Total Recettes	+ 23 344,00 €

Au budget Principal, section **Investissement** :

DEPENSES	
2031 – 135 – Frais d'études	- 16 000,00 €
2313 - 145 – Constructions	+ 16 000,00 €
Total Dépenses	0,00 €

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter les décisions modificatives présentées ci-dessus.

5-PERSONNEL

Effectifs :

- Fermeture des postes vacants.

Monsieur le Président propose de fermer les postes suivants qui sont aujourd'hui vacants :

22 Fermetures de postes vacants au 2 nd semestre 2016				
1	Attaché	A	TC	
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	NC	20/35ème
2	Educateur Jeunes Enfants	B	NC	24/35ème
2	Adjoint d'animation 2ème classe	C	TC	
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	NC	18/35ème
1	Adjoint administratif	C	NC	10/35ème
1	Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	TC	
1	Puéricultrice	A	TC	
1	Educateur Jeunes Enfants	B	TC	
2	Auxiliaire de puériculture	C	TC	
1	Adjoint technique	C	NC	10/35ème
1	Animateur	B	TC	
1	Adjoint administratif	C	NC	20/35ème
1	ATSEM	C	NC	5/35ème
1	Adjoint technique	C	NC	15,5/35ème
1	Auxiliaire de puériculture	C	NC	21/35ème
1	Auxiliaire de puériculture	C	TC	
1	Agent social 2ème classe	C	NC	31/35ème
1	Agent social 2ème classe	C	TC	

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de fermer les postes vacants présentés ci-dessus et sollicite l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

- Tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose de valider le tableau des effectifs suivant :

29 Postes PERMANENTS au 11 octobre 2016				
	GRADE	Catégorie	Temps poste	Temps non complets
11	Filière administrative			
1	Attaché principal	A	TC	
4	Attaché	A	TC	
1	Attaché	A	NC	20/35ème
1	Rédacteur Principal 1ère classe	B	TC	
1	Rédacteur Principal 1ère classe	B	NC	16/35ème
1	Adjoint administratif 1ère classe	C	TC	
1	Adjoint administratif 2ème classe	C	TC	
1	Adjoint administratif 2ème classe	C	NC	25/35ème
9	Filière animation			
1	Animateur	B	TC	
2	Adjoint d'animation 1ère classe	C	TC	
2	Adjoint d'animation 2ème classe	C	TC	
1	Adjoint d'animation 2ème classe	C	NC	17/35ème
3	Adjoint d'animation 2ème classe	C	NC	28/35ème
4	Filière sociale			
1	Educateur principal de jeunes enfants	B	TC	
1	Assistant socio-éducatif principal	B	NC	28/35ème
2	Agent social 1ère classe	C	TC	TC
3	Filière médico-sociale			
1	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	TC	TC
2	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	TC	TC
2	Filière technique			
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	TC	TC
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	NC	17/35ème

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité de valider le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Adhésion à la convention « Assistance Retraites » du Centre de Gestion.

Les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Président propose d'adhérer au service retraites. Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'agents affiliés à la CNRACL. De 20 à 29 agents, cela représente 300 € par an.

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la convention « Assistance Retraites » du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et autorise le Président à signer toutes les pièces administratives à intervenir.

Avenant à la convention de participation – MNT Risque Prévoyance.

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'en 2004, la CCMT a souscrit à un contrat de protection sociale mutualisé pour le risque prévoyance avec la MNT. Aussi, en raison du regroupement intercommunal, il y a lieu de signer un avenant à ce contrat afin que les agents restent couverts pour ce risque au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Délibération : Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » avec la Mutuelle National Territoriale (MNT) à effet du 1er janvier 2017 aux taux de 0,95%

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Participation de la CCMT au financement de l'étude sur la fusion intercommunale.

Monsieur le Président rappelle qu'un bureau d'études a été mandaté pour travailler sur la fusion intercommunale. Une mission supplémentaire va également lui être confiée. Monsieur le Président propose que les frais, supportés par Thiers Communauté, soient partagés entre les 4 communautés de communes concernées dans le cadre d'une convention de groupement de commande.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant TTC	Financeurs	Montant TTC
Mission de base	65 700 €	DETR	30 000 €
Mission complémentaire	18 780 €	CC Entre Allier et Bois Noirs	13 620 €
		CC Montagne Thiernoise	13 620 €
		CC Pays de Courpière	13 620 €
		CC Thiers Communauté	13 620 €
TOTAL	84 480 €		84 480 €

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention de groupement de commande présentée ainsi que la participation de la CCMT aux frais d'étude telle que présentée ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

6-ECONOMIE (O. CHAMBON – C. GENEST – D. BALISONI)

- Bar/restaurant à Sainte Agathe - convention d'occupation temporaire du domaine public entre la CCMT et l'exploitante

Monsieur Balisoni explique que l'étude juridique préconise la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public pour ce projet.

Il propose au conseil qu'une redevance mensuelle de 180 € HT, hors charges, soit demandée à la future exploitante, Mme Moignoux et qu'une exonération des trois premiers mois de redevance lui soit accordée.

Monsieur le Vice-Président précise que la convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date d'entrée dans les lieux de l'exploitante.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Communauté de Communes Montagne Thiernoise et Mme Moignoux, l'exploitante,
- de fixer la redevance mensuelle à 180 € HT,
- d'accorder une exonération du paiement des trois premiers mois de redevance,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces administratives à intervenir.

- Bar/restaurant à Sainte Agathe – exploitation de la licence IV

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'une licence de débit de boissons dite « Grande Licence » depuis le 25 juillet 2016.

Pour pouvoir exercer l'activité de bar, Mme Moignoux, la future exploitante de l'établissement, doit posséder la jouissance de la licence IV. Mme Moignoux ayant obtenu le permis d'exploiter, la CCMT peut donc lui confier l'exploitation.

Monsieur le Vice-Président précise que la licence restera la propriété exclusive de la Communauté de Communes.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **de confier l'exploitation de la licence de débit de boissons, dite « Grande Licence » à Mme Moignoux dans le cadre de l'activité de bar/restaurant à Sainte Agathe,**
 - **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives à intervenir**
- Bar-restaurant à Sainte Agathe - avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Vice-Président rappelle que le conseil communautaire du 7 juin a attribué les marchés de travaux aux entreprises (7 lots) pour la création d'une activité de bar-restaurant et services de proximité dans le bourg de sainte Agathe. Il a été décidé d'apporter quelques modifications aux travaux concernant les lots « Gros-œuvre », « Menuiserie Bois », « Plâtrerie-peinture » qui engendrent des plus-values.

Ces travaux supplémentaires nécessitent d'établir des avenants aux marchés de travaux pour les lots ci-dessus.

Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **de conclure un avenant au marché du lot 1 « Gros Œuvre » d'un montant de 2 527,60 € HT, au marché du lot 2 « Menuiserie Bois » d'un montant de 812,80 € HT et au marché du lot 3 « Plâtrerie-Plafonds-Peintures-Isolation » d'un montant de 3 070,50 € HT ;**
- **d'autoriser le Président à signer les avenants et tous les documents afférents.**

7-CULTURE / PATRIMOINE (S.FAYET)

Inauguration saison Jeunes Pousses - Informations

M. le Président indique que 342 personnes sont venues au spectacle de lancement des Jeunes Pousses au Lido. Malheureusement, les habitants de la MT et d'Entre Allier e Bois Noirs se sont très peu déplacés à Lezoux.

Entre Dore et Allier	195
Pays de Courpière	36
Montagne Thiernoise	6
Entre Allier et Bois Noirs	10
Thiers Co	31
Autres	64

Croix du cimetière de Viscomtat – Informations

M. le Président informe que la croix a été redressée et nettoyée par l'entreprise CD Chèze Maçonnerie de Palladuc pour un montant de 1746€ TTC.

Réhabilitation de la Grange (St Victor-Montvianeix) en lieu culturel : mise à disposition du bâtiment et choix des entreprises pour la réalisation des travaux

- Mise à disposition du bâtiment

Monsieur le Président rappelle que le projet de réhabilitation de la grange porté par la Communauté de communes se réalise dans les locaux de la commune. Pour pouvoir mener à bien le projet, la CCMT doit avoir la jouissance du bâtiment. Par conséquent, une convention de mise à disposition du bâtiment entre la commune de Saint-Victor-Montvianeix et la Communauté de communes Montagne thiernoise doit être établie.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter la convention de mise à disposition du bâtiment entre la commune de Saint-Victor-Montvianeix et la Communauté de communes Montagne thiernoise et d'autoriser le président à réaliser les démarches administratives nécessaires.

- Choix des entreprises pour la réalisation des travaux

Monsieur le Président rappelle au Conseil le projet de réhabilitation de « La Grange » situé dans le bourg de Saint-Victor-Montvianeix.

Une consultation a été lancée pour le choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation.

Voici les offres reçues :

- Lot 1 – Maçonnerie :
Entreprise CD Maçonnerie pour un montant total de 7 121,70 € HT ;
- Lot 2 – Assainissement :
Entreprise ATP pour un montant total de 9 104,50 € HT ;
Entreprise CD Maçonnerie pour un montant total de 7 880 € HT.
- Lot 3 – Menuiseries extérieures :
SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 17 231,20 € HT ;
SN' BOIS pour un montant total de 21 380,56€ HT.
- Lot 4 – Menuiseries intérieures :
SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 3 416,80 € HT ;
SN' BOIS pour un montant total de 6 191,84€ HT.
- Lot 5 – Système de désenfumage :
SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 2 605,08 € HT ;
SN' BOIS pour un montant total de 2 051,21€ HT.
- Lot 6 – Isolation - Plâtrerie-Peinture-Plafonds :
Entreprise DECOREVE pour un montant total de 17 164,60 € HT ;
Entreprise BARADUC pour un montant total de 21 742,24 € HT.
- Lot 7 – Plomberie-Sanitaire :
Entreprise AVOLEM pour un montant total de 2 096,11€ HT ;
SARL LC CHAUFFAGE pour un montant total de 3 946,47€ HT.
- Lot 8 – Electricité :
Entreprise GOURCY pour un montant total de 13 655,55 € HT ;
EGIB pour un montant total de 12 200€ HT.
- Lot 9 – Chauffage :
Entreprise GOURCY pour un montant total de 7 259,64 € HT.
EGIB pour un montant total de 2 745€ HT.

Après analyse des offres, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'attribuer les lots travaux aux entreprises ci-après :

- Lot 1 – Maçonnerie : entreprise CD Maçonnerie pour un montant total de 7 121,70 € HT ;
- Lot 2 – Assainissement : entreprise ATP pour un montant total de 9 104,50 € HT ;
- Lot 3 – Menuiseries extérieures : SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 17 231,20 € HT ;
- Lot 4 – Menuiseries intérieures : SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 3 416,80 € HT ;
- Lot 5 – Système de désenfumage : SARL GIRARD FRERES pour un montant total de 2 605,08 € HT ;
- Lot 6 – Isolation - Plâtrerie-Peinture-Plafonds : entreprise DECOREVE pour un montant total de 17 164,60 € HT ;
- Lot 7 – Plomberie-Sanitaire : entreprise AVOLEM pour un montant total de 2 096,11€ HT ;
- Lot 8 – Electricité : entreprise GOURCY pour un montant total de 13 655,55 € HT ;
- Lot 9 – Chauffage : entreprise GOURCY pour un montant total de 7 259,64 € HT.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les lots travaux concernant la réhabilitation de la Grange à Saint-Victor-Montvianeix comme énuméré ci-dessus et d'autoriser le Président à signer les marchés et tous les documents afférents.

Événements divers : dates à venir

M. le Président détaille le rendez-vous du mois d'octobre :

-Dimanche 22 octobre à 14h : 1^{ère} visite guidée du bourg de Celles-sur-Durolle en compagnie de Marion Chastaing, guide-interprète-conférencière.

L'histoire de Celles-sur-Durolle se dévoilera au détour des ruelles parcourues : les monuments, l'organisation urbaine, et le petit patrimoine nous révéleront le passé ancien et plus récent de ce bourg de moyenne montagne, dont l'identité coutelière est encore bien présente et bien lisible aujourd'hui.

La billetterie pour l'évènement du 26/11 à 18h à Palladuc, « Littérature, musique et gourmandise » par

Danielle Laval au piano, et Brigitte Fossey, récitante, sera ouverte dans les BIT de la Maison du tourisme, dont celui du Pont de Celles.

Par ailleurs, dans le cadre de la saison culturelle, M. le Président indique qu'il est nécessaire de délibérer pour modifier la délibération prise lors de la séance du 12/07/16 afin de rectifier la date du spectacle se déroulant à St Victor-Montvianeix et l'objet de la délibération.

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la modification de la délibération pour rectifier la date de l'évènement se déroulant à St Victor et l'objet de la délibération.

8-TOURISME (X.GUYONNET)

GR89 Chemin de Montaigne – Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour le marché de conception, fourniture et pose du mobilier pour le GR89 (D)

Suite à l'approbation du plan de financement du projet et afin de lancer une consultation commune pour la fourniture et la pose du mobilier et de la signalétique directionnelle le long du GR89 traversant 7 Communautés de communes, et faire des économies d'échelle, M. le délégué au tourisme propose d'établir une convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et les communautés de communes de Chamousset en Lyonnais, Montagne thiernoise et Thiers Communauté.

Il précise que la création de ce groupement de commande nécessite donc la passation d'une convention constitutive entre ses membres. La convention est annexée au document et comprend notamment :

-La composition de la commission d'examen des offres (CEO) qui aura lieu la deuxième quinzaine de novembre et qui sera constituée d'1 membre titulaire et d'1 membre suppléant pour la CC de la Montagne Thiernoise.

Proposition :

Xavier Guyonnet, conseiller communautaire délégué au tourisme : titulaire

Jean-Claude Goutte, conseiller communautaire, membre du Copil GR89 : suppléant.

-Les frais occasionnés par cette consultation, qui seront répartis au prorata du nombre de kilomètres par communauté de communes, soit environ 363€ pour la CCMT (400€ déjà inscrit au BP 2016).

Annexe - Convention constitutive d'un groupement de commande (annexe disponible sur demande)

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter la convention de groupement de commande et d'autoriser le président à réaliser les démarches administratives nécessaires.

M. Guyonnet informe que l'entreprise SDRTP de Noirétable a réalisé un aménagement léger qui s'intègre bien dans l'environnement et permet désormais le passage à sec des piétons au lieu-dit La Courtade, à Viscomtat, pour un montant de 1392€ TTC.

Maison du Tourisme - Office de Tourisme Intercommunautaire - Informations

-Conférence de l'Entente (politique touristique du Livradois-Forez) du 20/09/16

M. le délégué au tourisme informe que le Président de Thiers Communauté a officialisé la décision de rejoindre la MDT au 1^{er}/01/17. Un projet sera à bâtir afin que les spécificités de Thiers soient prises en compte.

Il indique que plusieurs propositions de projets ont été présentées à l'occasion de cette Conférence et seront proposées au vote des conseillers communautaires lors du conseil de novembre afin que vous puissiez en prendre connaissance avant. Il s'agit de viser

- le classement de l'OTI en catégorie II d'ici l'automne 2018,

- l'agrément « Qualité Offices de Tourisme de France® » et

- l'agrément « charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés » d'ici le début de l'année 2019.

Aussi, un plan d'amélioration des Bureaux d'Information touristique, qui va de pair avec les actions listées ci-avant, est envisagé.

Le document détaillant chaque axe est annexé

Annexe – Conférence de l'Entente – Rapport préparatoire (pages 7 à 13) (annexe disponible sur demande)

-Bilan estival 2016

M. Guyonnet explique que dans un contexte touristique national morose, la plupart des grandes destinations enregistrent une baisse de fréquentation. La baisse de la fréquentation touristique nationale est de l'ordre de 3,5% par rapport à 2015.

En auvergne, ¾ des professionnels considèrent que la saison a été bonne ou très bonne.

En Livradois-Forez, 83% des prestataires sont satisfaits ou très satisfaits de la saison. Les taux d'occupation et les durées de séjour sont en hausse et supérieure à la moyenne nationale et régionale. Les principales régions émettrices sont l'île de France, Rhône-Alpes et Auvergne. Les sites de pleine nature ont connu un beau succès grâce à la météo, tout comme les sentiers de randonnée et les festivals.

Au niveau de la Maison du tourisme, on note une hausse de 23% du nombre de visiteurs, les prestations individuelles payantes (balades, excursions) se maintiennent et les ventes en ligne explosent (+240% pour les hébergements).

Annexe – Bilan de la saison touristique estivale 2016 dans le Parc Régional (annexe disponible sur demande)

En Montagne thiernoise, on note une petite hausse de la fréquentation du BIT cette année par rapport à l'an dernier.

2013 : **478** ; 2014 : **633** ; 2015 : **301** ; 2016 : **359** personnes accueillies en juillet/août

Récapitulatif sur l'année pour l'ensemble des BIT en terme de fréquentation des BIT et de CA réalisé :

Fréquentation des BIT de la MDT en 2016

BIT	CELLES	COURPIERE	CUNLHAT	OLLIERGUES	LEZOUX	BILLOM	AMBERT
Janvier	35 (fermeture annuelle 3 sem.)	86	18	2	27	152	189
Février	106	169	23	28	140	194	343
Mars	116	147	0	29	117	208	321
Avril	116	104	67	32	143	489	678
Mai	80 (fermeture 1 sem.)	234	36	38	54	396	829
Juin	70	259	108	72	53	441	847
Juillet	189	750	410	441	276	983	3360
Août	170 (fermeture 1 sem.)	713	498	771	246	1652	4543
Sept.	140						
Moyenne mensuelle	123	308	145	177	132	564	1389

Le BIT situé à Pont de Celles accueille une moyenne de 123 visiteurs par mois. Il se situe dans la même tranche que les BIT de Cunlhat, Olliergues et Lezoux. Viennent ensuite Courpière et Billom puis Ambert qui se démarque.

Chiffre d'affaires des BIT de la MDT en 2016

BIT	CELLES	COURPIERE	CUNLHAT	OLLIERGUES	LEZOUX	BILLOM	AMBERT
Nb cartes de pêche vendues	131	9	24	2	21	126	Pas de vente de carte
CA	5 735,90€	107,50 €	333,80 €	43,50 €	474,80 €	7 134,80 €	
Nb de BNP/MDT vendues	10	5	2	4	4	22	Gérée par l'EPIC
Nb de participants	137	21	8	33	14	272	
CA	345,50 €	103 €	22,50 €	142,50 €	35 €	1 431,40 €	
Nb billets Concerts de Vollore vendus	80	143	-	10	5	25	6
CA	1 307 €	2 519,50 €	-	161 €	115 €	455 €	130 €
Billetterie Activités	-	175,00 €	477 €	82 €		262,80 €	2 870 €
Billetterie Festivals (hors Concerts de Vollore) concerts spectacles	-	395,00 €	44 €	22 €	100 €	66 €	4 997 €
Billetterie BNP hors prestations MDT	-	1 219,60 €	-	-	21 €	80 €	NC
Boutique	249,88 €	447,15	292,92	308,64	366,61	780,07	Gérée par l'EPIC
TOTAL CA	7 638,28€	4 966,75€	1 170,22€	759,64€	1 112,41€	10 210,07€	NC

Le BIT situé à Pont de Celles réalise le troisième CA le plus important après Billom et Ambert. On peut noter que c'est le BIT qui enregistre le plus de participants par balades organisées (14 en moyenne) et le plus grand nombre de cartes de pêche vendues.

M. le délégué au tourisme indique qu'après une première année de fonctionnement avec la MDT, une note vient synthétiser l'activité du BIT de Pont de Celles.

Annexe – L'Espace touristique de la Montagne thiernoise (annexe disponible sur demande)

-Journée découverte de la Montagne thiernoise

M. Guyonnet informe qu'une journée découverte est organisée dans chaque communauté de communes qui adhère à la MDT et relayée par chaque BIT local.

Cette journée s'adresse aux conseillers en séjour (agents d'accueil des BIT) et aux prestataires ayant souscrit un pack partenaire avec la MDT. Ces journées ont pour objectifs :

- Visiter des structures touristiques phares ou exemplaires pour le territoire.
- Se rencontrer pour mieux se connaître.
- Créer du lien entre les conseillers en séjour et les prestataires.
- Faire connaître leurs prestations aux conseillers en séjours des 8 bureaux d'information touristique de la Maison du tourisme.

Elle aura lieu le **mardi 18 octobre en Montagne thiernoise.**

9-SPANC (S.PERCHE)

- **Réhabilitation des installations d'assainissement individuel - Opération groupée 2017 : Délibération**

Serge PERCHE rappelle que dans le cadre de la compétence assainissement non collectif, la CCMT a animé et assuré le relai de financement des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif de 2014, 2015 et 2016.

L'Agence de l'eau et le Département du Puy-de-Dôme ayant renouvelé leur dispositif pour l'année 2017, une nouvelle opération groupée est en cours. Elle concerne la réhabilitation de 18 installations au total.

Il est donc proposé au Conseil de solliciter financièrement le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour cette opération.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil décide de :

- solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'animation en 2017 d'une opération groupée de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif ;
- solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme pour la réalisation des travaux correspondant ;
- donner pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents.

10-AGRICULTURE (S.PERCHE)

- **Ferme intercommunale de Chandalon - information et avenant au marché de maîtrise d'œuvre : Délibération**

Avancement des travaux de construction du bâtiment : le terrassement, la maçonnerie, l'ossature bois, la toiture et le bardage bois sont terminés. Les menuiseries extérieures devront se terminer d'ici la semaine prochaine. Les travaux de second œuvre commenceront la semaine prochaine et devraient se terminer d'ici fin novembre.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre : en raison d'une nouvelle répartition des missions entre les membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre, Serge PERCHE propose au Conseil d'établir un avenant sans incidence financière au marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant modifie la répartition du forfait de rémunération par élément de mission et modifie la répartition des honoraires entre cotraitants. La répartition proposée est la suivante : Amar Guergour : 13 980 € HT, Betfi Rafier : 1 500 € HT, Cabinet Sauret : 2 000 € HT, Sylva Conseil : 2 520 € HT, pour un total de 20 000 € HT (montant inchangé).

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'établir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre modifiant la répartition du forfait de rémunération par élément de mission et modifiant la répartition des honoraires entre cotraitants ;
- de donner au pouvoir au Président pour signer l'avenant.

Lancement appel à candidature : pour rappel, le 16 décembre 2014, le Conseil communautaire avait choisi de mettre à disposition les parcelles à François Le Goff afin qu'il prépare son installation. Or, pour des raisons personnelles, il n'a pas pu mener à bien son projet d'installation. C'est pourquoi, la commission agriculture, réunie le 13 septembre dernier, a décidé de relancer un appel à candidature pour la location de la ferme intercommunale qui comprend le bâtiment, 2,5 ha de terres labourables et un forage pour l'alimentation en eau d'irrigation. Les candidatures sont attendues jusqu'au 3 novembre. Après une présélection, la commission agriculture recevra des candidats courant novembre.

11- ENVIRONNEMENT (D. BALISONI)

- **Espace Naturel Sensible de la Tourbière du Sapey - Approbation du plan de gestion : Délibération**

Daniel BALISONI rappelle que le 26 juin 2012, suite à la sollicitation de la Communauté de communes, le Conseil départemental a labellisé la Tourbière du Sapey en tant qu'Espace Naturel Sensible. A l'issue d'une

campagne d'information auprès des propriétaires fonciers, la CCMT a acquis en mai 2016, 10,9 ha sur les 16,5 ha du site avec l'aide financière du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Conformément à nos engagements auprès du Conseil départemental, nous devons élaborer un plan de gestion quinquennal de la Tourbière du Sapey et le présenter au comité de labellisation et de suivi des sites ENS.

Après l'avoir présenté, Daniel BALISONI propose au Conseil communautaire d'approuver le plan de gestion de la Tourbière du Sapey pour la période 2017-2022.

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver le plan de gestion de la Tourbière du Sapey pour la période 2017-2022.

12-FORET (D.BALISONI)

- Route forestière du col St-Thomas (Arconsat) : information

Daniel BALISONI rappelle que le 31 mars 2016, le conseil communautaire a attribué le marché de travaux d'aménagement de la route forestière du Col St-Thomas à sous Montlune à l'entreprise PARRA Olivier pour un montant de marché de 105 902,50 € HT.

Daniel BALISONI rapporte que les travaux sont terminés et ont été réceptionnés ce matin.

- Piste forestière du Canelier (Celles-sur-D) - intérêt communautaire : Délibération

Afin d'améliorer la desserte du massif forestier au sud du Montoncel, ainsi que pour faciliter l'accès à des captages d'eau potable, Daniel BALISONI propose au Conseil communautaire de définir comme d'intérêt communautaire le chemin forestier allant du Canelier (Celles-sur-Durolle) au Plan de la Côte (Arconsat).

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil décide de définir comme d'intérêt communautaire le chemin forestier allant du Canelier (Celles-sur-Durolle) au Plan de la Côte (Arconsat).

13-ENFANCE ET JEUNESSE (JF. DELAIRE)

Augmentation agrément multi accueil et avenant CAF pour le multi accueil

Jean François DELAIRE propose au conseil communautaire de demander à la PMI l'augmentation de l'agrément du multi accueil en passant de 18 à 20 places. Il précise que nous atteindrons alors le nombre maximum de places pour lequel les locaux du multi accueil sont prévus.

Dans la perspective prochaine de la fusion des intercommunalités, l'accueil des enfants des familles qui habitent hors CCMT se fera de fait et, il est à noter que plusieurs demandes d'habitants de Saint Rémy sur Durolle ont été refusées jusqu'à présent.

Il est donc proposé de signer un avenant au contrat Enfance jeunesse afin que la CAF du Puy de Dôme puisse prendre en compte, au travers du soutien financier qu'elle nous apporte, cette augmentation de l'agrément à 20 places.

Délibération : le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer la convention.

TAP : partenariats 2016-2017

Le vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse rappelle que les TAP sont encadrés à la fois par des animateurs employés par la CCMT et par des partenaires (associations et autoentrepreneurs). Il souligne la baisse du coût de ces partenariats pour la ccmt depuis 2013 : ils ont coûté 76 317 € pour l'année scolaire 2015/2016, 76 734 € en 2014/2015 et 78 993 € en 2013/2014.

Il présente les partenariats proposés pour l'année scolaire 2016-2017 est demande au conseil communautaire de délibérer pour chaque proposition de partenariat :

Partenaire	activité	nb de séance	cout	coût prévisionnel
Alain Tarasson	pêche	10		1000
Caroline Andrieux	éveil musical	19	2137,5	2500
Cie Pec	théâtre	19	2859	3000
CPIE	éducation à l'environnement	34		7600
EEDF	Arts plastiques	16	2400	2400
Escale Jeux	ludothèque	107		11000
Fais et Ris	éducation à l'environnement et expression artistique	69	5162	6200
GE sports	Activités physiques et sportives	172	16200	16500
Greg Fayard	Motocross			3000
Guillaume Masson	Loisirs tout public Vodable Montagne	45	5708,86	7000
Ligue auvergne sport adapté	Escalade	13		1000
Rythme n'cie	percussion / Chant	36		4000
So British	initiation à l'anglais	36		4000
			TOTAL	69200

Délibération : le conseil passe en revue chaque ligne du tableau et délibère à l'unanimité pour la signature d'une convention avec chacun de ces partenaires et pour l'inscription des crédits nécessaires au budget enfance jeunesse 2017.

Reconduction de l'action «Aide au financement pour l'accès à une formation BAFA :

Jean François DELAIRE informe les élus que depuis 3 ans, le service Enfance Jeunesse de la CCMT s'associe à l'association des EEDF pour l'organisation d'une formation initiale du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) au domaine de la Planche.

Il souligne que ce sont 18 jeunes âgés de 17 à 26 ans qui ont bénéficié de cette aide de la CCMT pour un coût de 7216 € depuis 2014 et précise que la majorité d'entre eux ont effectué le stage, à effectuer dans le cadre de cette formation, sur les structures du territoire.

Pour l'année 2017, il propose de renouveler ce dispositif.

Délibération : le conseil communautaire décide l'unanimité de :

- renouveler ce dispositif dans les mêmes conditions pour 8 jeunes maximum soit un coût prévisionnel de 3600 € qui sera imputé à l'article 6184 du budget annexe Enfance Jeunesse 2017.
- reconduire sur le budget Enfance Jeunesse 2017 les crédits non utilisés pour le financement de la session d'approfondissement des 2 stagiaires 2016 soit 300 €.

Convention Aide scolarité

Comme l'an passé, et afin de pallier au manque de deux encadrants sur les écoles pour assurer les séances d'aide à la scolarité, Monsieur DELAIRE que les conventions signés avec l'association des EEDF (1 encadrant sur 2 écoles) et avec la mairie de Vollore Montagne (1 encadrant sur 1 école) pour une mise à disposition de personnel sont reconduites.

Il précise que les besoins portent sur :

- 108 h (2 interventions d'1h30 par semaine scolaire sur 29 semaines + les temps de préparation des séances) pour un coût annuel estimatif maximum de 2000 € pour l'encadrant EEDF
- 35.25h (1 intervention de 45 minutes par semaine scolaire sur 29 semaines + les temps de préparation de séances) et un coût annuel estimé à maximum 600 € pour l'encadrant de Vollore Montagne.

Travaux de couverture de la terrasse de l'ALSH

Lors du vote du budget primitif 2016, il avait été décidé de laisser des crédits dans l'opération ALSH de la section investissement du budget enfance jeunesse afin notamment de financer un projet de couverture de la terrasse de ce bâtiment.

En effet, exposée plein sud et sans ombre, cette terrasse n'est pas exploitée par l'équipe d'animation depuis l'ouverture du centre. Il a été demandé à l'architecte, Boris Bouchet, de nous soumettre un projet de couverture pour remédier à ce problème.

Un seul devis ayant été reçu, Monsieur DELAIRE propose d'ajourner ce point et de le réétudier en conseil communautaire lorsque les services auront reçu au moins une deuxième proposition.

14-QUESTIONS DIVERSES

- Prochaines dates de réunions

Conseil de communauté : le **07 novembre** à 18H30 à la Maison de la Communauté

Conseil de communauté : le **29 novembre** à 18H30 à Vollore Montagne